

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES CHAMBRES

Et l'Assistance par le Travail

Plus que jamais l'approche des futures élections, remet à l'ordre du jour les questions humanitaires, et personne ne saurait être surpris de voir les candidats appartenant aux divers partis, s'en préoccuper activement.

Il n'est pas contestable qu'il s'opère, au sein de la société actuelle, un travail dont il est impossible de prévoir les conséquences. Les vieilles institutions et les vieilles formules économiques sont battues en brèche. On sent le besoin d'une organisation nouvelle, plus conforme au principe de justice et d'équité qui doit régir les rapports des citoyens entre eux.

De là, les grèves nombreuses et les manifestations ouvrières auxquelles nous assistons et qui deviennent chaque jour plus caractéristiques.

Trop souvent l'antagonisme entre le capital et le travail, qui devraient être deux alliés, semble à la veille d'arriver à sa période aiguë. Non seulement il se généralise et s'étend à toutes les branches de l'activité humaine, mais il s'affirme de mille façons et sous les formes les plus diverses.

Beaucoup de projets, jusqu'à ce jour, ont été mis en avant. Si tous sont inspirés par un désir sincère de venir en aide à l'ouvrier et de mettre sa vieillesse à l'abri du besoin, aucun d'eux, jusqu'à présent, ne semble devoir atteindre le but que l'on vise.

On a, notamment, proposé de créer des asiles pour les invalides du travail et des maisons dites de travail pour les ouvriers valides sans ouvrage. On ne saurait qu'approuver un pareil projet.

Le jour où tous les départements seraient dotés d'établissements hospitaliers destinés à recevoir ceux qui ne peuvent plus travailler et des maisons de travail ouvertes aux ouvriers valides qui se trouvent momentanément sans ouvrage, on aurait fermé l'une des plaies sociales les plus graves et supprimé bien des misères.

La seule raison sérieuse que l'on puisse formuler contre ce projet, c'est que son exécution entraînerait à des dépenses considérables. On peut répondre que l'on dépense l'argent du Trésor à des œuvres bien moins utiles, et aussi qu'il est possible de mettre à exécution le projet en question, à l'aide de combinaisons qui allégeraient considérablement les charges que l'on serait obligé d'imposer au budget.

Il va sans dire que les maisons dites de travail seraient organisées de telle façon qu'elles ne pourraient être considérées que comme des asiles temporaires de charité où les ouvriers seraient occupés en attendant qu'ils trouvent ailleurs une occupation rémunératrice.

A vrai dire, il n'y a pas d'objection sérieuse contre la création de ces établissements et l'on a lieu de s'étonner que l'on n'ait pas encore songé à en créer en France, alors que dans bon nombre d'États étrangers il existe des colonies de travail qui fonctionnent depuis longtemps et donnent les meilleurs résultats.

L'organisation de l'assistance par le travail pour les ouvriers valides est bien certainement l'un des moyens les plus rationnels et les plus efficaces de venir en aide à la classe laborieuse. Il serait à désirer que nos législateurs s'occupassent sérieusement de cette question ; elle mérite toute leur sollicitude.

C. R.

Ce que l'on dit des Journalistes (1)

Quelques-uns sont des anarchistes.
D'autres sont des socialistes,
Des radicaux, des monarchistes,
Progressistes, possibilistes,
Bref, un tas de choses en istes.
Mais avant tout je n'en s'ichistes,
Ces journalistes !

Par métier encyclopédistes
Ils font de tout : ils sont papistes
Libres-penseurs ou méthodistes
En religion ; gais ou tristes
Comme écotiers ou moralistes ;
En critique, ils sont humanistes,
En médecine, anatomistes,
En reportage, ubiquistes,
Ces journalistes !

Opèrent-ils comme soiristes ?
Ils sont la terreur des artistes.
Dans des articles réclamisistes,
Il se font les apologistes
Des potards ou des bandagistes ;
Tranquilles comme des Baptistes,
Ils savent être équilibristes,
Pour ne pas dire un peu banquistes,
Ces journalistes !

Leurs nouvelles sont optimistes,
Ou, suivant les cas, pessimistes ;
Lorsqu'elles sont trop fantaisistes,
Les trop empressés publicistes
S'excusent en vrais casuistes ;
Et, si l'on dit d'eux : « Quels sophistes ! »
Au besoin ils sont duélistes,
Ces journalistes !

En politique rigoristes
Ils attaquent les Panamistes,
Les Chemins-de-fer-du-Sudistes ;
Mais quand ceux-ci, pas égoïstes,
Les font émarger sur leurs listes,
Doucement ils changent de pistes,
Ces journalistes !

D'ailleurs il en faut, soit copistes
Soit reporters, soit libellistes,
Chroniqueurs ou propagandistes ;
Mais tous sont plus ou moins fumistes,
Et tous francs... comme des dentistes,
Ces journalistes.

P. B.

(1) Ce n'est pas, évidemment, ce que j'en pense. — P. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 novembre

L'élection de M. Bontemps député de la Haute-Saône est validée.
Un crédit de 350.000 francs destiné à la transformation de l'éclairage de la Chambre, est adopté par 467 voix contre 5.

Le Budget

On revient alors au budget du ministère du commerce et de l'industrie.
Les 19 premiers chapitres passent sans encombre. Le chapitre 20 porte ouverture de crédits pour récompenses honorifiques aux vieux ouvriers.
MM. Jourde et Faberot, présentent chacun un amendement qui est repoussé, le premier

par 362 voix contre 135, le second par 347 contre 137.

M. Roch, propose un petit supplément, 5000 francs pour subventionner certaines sociétés de secours mutuels, établies pour les vieux ouvriers médaillés. — Cet amendement est adopté par 258 voix contre 235.

Le chapitre 20 est ensuite voté ainsi que le chapitre 21.

Sur le chapitre 22 qui porte crédits pour l'inspection du travail dans l'industrie, M. Vaillant demande une augmentation de 10.000 fr. de ces crédits.

M. Guesde dépose une motion tendant à l'élection des inspecteurs de travail par les ouvriers.

L'amendement Vaillant est repoussé par 390 voix contre 146.

M. Guesde revient à la charge, mais la Chambre repousse cette motion à mains levées.

Séance du 12 novembre

La Chambre discute en première délibération la proposition adoptée par le Sénat modifiant certaines règles de l'instruction préalable en matière de crimes ou délits.

Devant l'insistance de M. Bovier-Lapierre, l'urgence est prononcée.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. Guillemin présente un amendement pour que le juge suppléant attaché au Parquet ne puisse juger les affaires qu'il aura instruites ou réglées.

M. le garde des sceaux s'engageant à donner satisfaction à M. Guillemin par voie de circulaire, l'article 1^{er} est adopté.

L'ensemble du projet est ensuite adopté.

Sénat

Séance du 11 novembre

Le Sénat discute en seconde lecture la proposition relative à la destitution des officiers ministériels et à ses conséquences, en ce qui touche les droits électoraux.

Ce projet est voté après un assez long débat auquel prennent part MM. Darlan, garde des sceaux, Thézard, Treille et Jacques.

Un des articles de ce projet a toutefois été disjoint et renvoyé à la commission.

INFORMATIONS

Élections

Sont convoqués pour le 28 courant :

Les électeurs du canton de Salies (Basses-Pyrénées), à l'effet de nommer un conseiller général, en remplacement de M. Pomier, décédé.

Les électeurs du canton d'Aignan (Gers) à l'effet de nommer un conseiller général, en remplacement de M. Georges de Cassagnac, décédé.

A l'Académie

Suivant le *Figaro*, les élections académiques pour le remplacement du duc d'Aumale et de M. Henri Meilhac n'auront pas lieu avant la fin de mars ; pour donner un successeur au duc d'Aumale, l'Académie française, en effet, tient à se trouver au grand complet ; or, elle a actuellement quatre élus à recevoir : MM. André Theuriet, Albert Vandal, le comte Albert de Mun et M. Hanotaux.

Les deux premiers seront reçus le mois prochain. M. de Mun pourra l'être vers la fin de janvier. Quant à M. Hanotaux, dont le discours est prêt, sa réception n'aura vraisemblablement lieu qu'à la fin du mois de février. M. le vicomte Vogüé, qui doit répondre au récipiendaire, n'ayant pas actuellement le loisir de se consacrer à sa réponse et ne pouvant entreprendre ce travail que dans le courant de janvier.

Le *Figaro* ajoute que M. Ernest Daudet sera très vraisemblablement candidat à la succession du duc d'Aumale.

Ecole navale

L'*Officiel* publie l'instruction pour l'admission à l'École navale en 1898. Le nombre des élèves à admettre en 1898 a été fixé à soixante-cinq.

Les élèves démissionnaires ne seront pas remplacés.

Missions Françaises et Russes en Abyssinie

On écrit de Djibouti.

M. Lagarde est arrivé à Entotto, où il a été reçu avec des honneurs exceptionnels par l'empereur Menelik.

La mission russe est attendue.

Plusieurs milliers d'ouvriers ont débarqué ici venant d'Aden, de Zeilah, de Massarah, d'Égypte et de l'Inde pour travailler au chemin de fer du Harrar, dont dix nouveaux kilomètres ont été mis en chantier. Les constructions de la ville ont plus que doublé en quelques mois.

Un nouveau fort dans l'Est

Le bruit s'est accrédité à Nancy que le conseil supérieur de la guerre aurait adopté, en principe, la construction de certains ouvrages fortifiés aux avancées de cette ville, notamment sur le plateau de Faulx.

Le plateau de Faulx, situé entre les vallées de l'Amezule et de la Manchère, domine les cours de la Meurthe et de la Moselle à la jonction des deux rivières.

C'est une des plus belles positions du Grand-Couronné.

Un fortin sera élevé sur la butte Sainte-Geneviève.

Le conseil supérieur de la guerre se serait inspiré en grande partie d'un rapport favorable du général Hervé.

L'action royaliste

Depuis quelques jours, les murs de certains quartiers de Paris sont couverts de petits carrés de papier portant écrite, au moyen d'un timbre en caoutchouc, l'inscription suivante : « Vive le duc d'Orléans ! Vive le Roi ! » Ce timbre a été apposé particulièrement dans le 6^e arrondissement.

Contre la trahison et l'espionnage

On a distribué, au Sénat, le rapport de M. Morellet, au nom de la commission chargée d'examiner les diverses propositions sur la répression des crimes et délits contre la défense nationale, ainsi que le projet adopté, il y a près de deux ans, par la Chambre, sur la trahison et l'espionnage.

Le projet élaboré par la commission sénatoriale diffère sur plusieurs points du texte adopté par la Chambre. Mais, à l'exemple de la Chambre, la commission sénatoriale décide que les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État ne peuvent être considérés comme ayant un caractère politique.

L'incendie de l'Exposition de Chicago

On se souvient qu'à la clôture de l'Exposition de Chicago un incendie se déclara et qu'un certain nombre d'objets de la section française, emballés et prêts à être renvoyés en France, furent détruits par le feu, notamment les produits de Sèvres et des Gobelins qu'avait envoyés notre ministère des beaux-arts.

M. Camille Krantz, commissaire général pour la France, intenta un procès en responsabilité à l'administration de l'Exposition. A sa suite, un certain nombre d'exposants français, victimes du désastre, intentèrent une action analogue. L'affaire suivit son cours.

M. Krantz a reçu aujourd'hui du consu,

général de France une dépêche annonçant que l'avocat choisi par la France, M^e W. Barry, faisait savoir que la cour fédérale de Washington nous avait donné gain de cause dans le procès contre l'Exposition de Chicago.

On a des raisons de croire que les procès des autres exposants français ont été également gagnés.

Vexations allemandes

M. Barizet, entrepreneur de peinture à Nancy, arrêté par l'autorité allemande le 31 et incorporé au 55^e d'infanterie prussienne, à Detmold, vient d'être relâché sur les démarches du gouvernement français et est rentré vendredi à Nancy.

Le congrès des vétérinaires

Au congrès national des vétérinaires qui a été ouvert avant-hier, on a agité la question de la nomination de M. Nivet, ingénieur agronome, au poste d'inspecteur des services sanitaires des animaux.

Les vétérinaires réclament, en effet, que seuls, soient désignés comme inspecteurs sanitaires, d'anciens élèves des écoles vétérinaires.

Au moment du vote du budget, l'an dernier, et de la création au ministère d'un service central vétérinaire, on avait d'ailleurs convenu expressément que le personnel de ces services serait choisi parmi les anciens élèves de ces écoles.

Chez les Riffains

On écrit de Tanger :

Les Riffains ont délivré les prisonniers européens de la frégate espagnole qui s'était rendue à Alhucemas, en échange des prisonniers riffains.

Le vapeur « Alger » est parti pour Alhucemas pour prendre à bord du « Cosmao » le corps du Français Penein, pour le transporter à Marseille.

La taxe sur les vélocipèdes

MM. Victor Dubois et Modeste Leroy ont pris l'initiative de l'amendement suivant :

« Loi de finances. — Article additionnel : Est dispensé de la taxe sur les vélocipèdes établie par la loi du 28 avril 1893, tout ouvrier non patenté se servant habituellement d'un vélo pour se rendre à son travail ou pour aller livrer l'ouvrage qu'il fait à son domicile.

» Les dispensés en vertu de la présente disposition de loi devront toutefois se conformer, en ce qui concerne la déclaration à faire à la mairie de leur commune, aux prescriptions de l'article 12 de la loi du 28 avril 1893. »

CHRONIQUE LOCALE

Mouvement judiciaire

Un mouvement judiciaire a paru à l'Officiel; il n'intéresse pas le département.

Contributions indirectes

Ont été reçus au dernier concours pour le surnumérariat des contributions indirectes les jeunes gens du département dont les noms suivent :

MM. Pagès, Dayre, Sudeix, Lacaze, Duthil, Andrieu, Galerie, Dufau, Serrurier, Boisset, Lherm, Roldès.

Conseil départemental de l'Instruction publique

Le conseil départemental de l'Instruction publique a, dans sa dernière séance, pris les décisions suivantes :

1. *St-Médard-de-Presque*. — Groupe scolaire. Abandon de la part du rabais revenant à l'Etat. — Adopté.
2. *Rignac*. — id.
3. *Rudelle*. — Travaux supplémentaires à l'école de filles. Abandon de la part du rabais revenant à l'Etat. — Adopté.
4. *Labastide-Murat*. — Groupe scolaire de Goudou. Construction. — Adopté.
5. *St-Michel-Loubéjou*. — Construction d'une école de filles. — Adopté.
6. *Touzac*. — Suppression de l'école de filles. — Rejeté.
7. *Ste-Colombe*. — Construction d'une école de filles. — Approuvé.
8. *Gramat*. — Suppression d'un emploi d'adjoint à l'école de garçons. — Rejeté.
9. *Concols*. — Transformation de l'emploi d'adjoint en classe enfantine. — Ajourné.
10. Admissibilité aux fonctions de titulaire de Mlle Conquet, institutrice à Ber-

gany, et de Mme Brunet, institutrice à Sarrazac. — Admises.

11. Secrétariat de mairie. — *Loubressac, Mayrinhac-Lentour, Thégra, Gintrac, Lhospitalet, Puybrun, St-Denis-Catus, Durban*. — Autorisés.

12. Promotions de classes et titularisations. Propositions adoptées.

13. *St-Jean-Mirabel*. — Construction d'école à Cirganiols. — Approuvé.

14. *Glanes*. — Création d'une classe enfantine. — Repoussé.

15. *St-Félix*. — Construction d'un groupe scolaire. — Approuvé.

16. Vœu (Linol) relatif aux vacances. Rapporteur M. Vidal. — Adopté à l'unanimité.

CAHORS

Vérité d'outre-mer

Il y a quelque 30 ans, peut-être plus, peut-être moins, il existait une petite ville de quinze mille habitants environ, mais loin, très loin d'ici; je ne sais déjà plus quelle mer il faut traverser pour s'y rendre...

Cette ville, coquettement située dans une vallée fertile, était protégée contre les rigueurs du vent par de jolies collines où la vigne étendait ses pampres verts. Le climat y était doux, le ciel « presque toujours bleu ». On s'y sentait délicieusement porté à la paresse.

Mais, hélas, on ne vit pas seulement de soleil et d'amour. Il faut aussi assurer la satisfaction de ses besoins physiques. Un habitant de cette petite ville le comprit très bien.

« Je veux m'enrichir, disait-il, afin qu'un jour je puisse paresseusement m'allonger dans l'herbe, au bord de la rivière, « puiser sans souci quelques prises de tabac dans une grosse tabatière d'argent, suivre des yeux les petits nuages blancs en écouant avec nonchalance la gaie chanson des « oiseaux. »

Or donc, voilà notre homme à l'œuvre. Il fonde un journal « la Discorde. » Mais, un journal est chose, d'ordinaire, peu lucrative. — Aussi notre nouveau Directeur eut-il ingénieusement recours à un homme politique... député, (?) sénateur (?), je ne sais plus!...

Les fonctionnaires ou mieux les aspirants à des fonctions plus ou moins rétribuées par l'Etat se firent — volontairement sans doute — un devoir d'alimenter la cause de ce journal destiné à soutenir les intérêts et les idées chers à leur cœur.

Les moins riches donnèrent 100 pesetas et tous ces dons généreux allèrent se perdre dans les profondeurs de la caisse... en ébène « comme les fleuves dans la mer. »

En échange de leur argent on servit à ces fonctionnaires un banquet et pendant un an ou deux le journal « La Discorde. »

N'est-ce pas que les abonnements aux journaux sont chers dans ce pays ?

Aussi, M. le Directeur arriva-il à ses fins. Il est riche...; il flâne, « potine »; couché dans l'herbe il rêve en mâchonnant des fleurs. De temps à autre, clopin-clopant, notre bonhomme — déjà vieux — va se mirer dans une limpide fontaine dont les eaux sont moins claires que ses idées; il va admirer de belles collines moins immuables que sa foi en son propre désintéressement.

Quelquefois même, coiffé d'un chapeau de feutre à larges bords, pimpant et guilleret, malgré ses rhumatismes, il « trotine comme un perdreau » vers ses vignobles; là, tout en admirant les belles grappes d'or il songe à ses vieilles amours, à ses délicieuses mais quelquefois... périlleuses conquêtes d'antan.

Bref. M. le Directeur est un homme heureux. —

C'est en prêchant la discorde qu'il a atteint le bonheur!

Dans notre France civilisée, grâce au Ciel, on ne « réussirait » point ainsi. Il vaut mieux prêcher l'alliance; pour nous c'est plus morale, pour certains, plus avantageux.

A. DONELLI

A l'Officiel

Est promu au grade de chef de bataillon, M. Prince, du 7^e, affecté au 71^e

Baccalauréat

Nous re'evons avec un vif plaisir parmi

les noms de jeunes gens déclarés admissibles aux épreuves orales du baccalauréat ès-lettres philosophie, le nom de M. Malbec élève au Lycée Gambetta.

M. Malbec était le seul candidat du Lycée à la session de novembre. Son admissibilité est donc un réel succès pour notre premier établissement universitaire.

Nous adressons à l'élève et à son distingué professeur toutes nos félicitations.

Société de pisciculture du Lot

M. le docteur Jousset de Bellesme, directeur de l'aquarium du Trocadéro, à Paris, vient d'adresser, à titre d'essai à la Société de pisciculture du Lot, un millier d'œufs embryonnés de saumon de Californie.

Ces œufs arrivés à Cahors, mercredi soir, par l'express de 9 heures, ont été immédiatement installés sur les claies d'incubation de l'établissement de Cabazat.

Le bon état de la plupart de ces œufs permet d'espérer que l'éclosion se fera dans de bonnes conditions.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 11 ET 14 NOVEMBRE 1897

De 4 à 5 heures (*Allées Fénélon*).

Le Régiment de Champagne (Allégro)	Kelsen.
Zampa (Ouverture)	Hérold.
Dolorès (Valse)	Waldteufel.
Mireille (Grande fataisie)	Gounod.
Polka des Officiers	Forbach.

Tribunal correctionnel

Audience du 11 Novembre

Au début de l'audience, M. J.-B. Edouard Contou, nommé par décret du président de la République, en date du 6 novembre, huissier près le tribunal civil de Cahors, en remplacement de son père, prête le serment prescrit par la loi.

Une seule affaire est inscrite au rôle de cette audience qui a été de très courte durée.

Philippe Magot, âgé de cinquante ans, journalier à Bouziès-Haut, qui était permissionnaire du fermier général du canton de Bouziès, ne payant pas son fermage, s'était vu retirer son permis qui avait été renvoyé à l'administrat on.

Magot dit au tribunal qu'étant en règlement de comptes avec le fermier, il croyait être autorisé à continuer la pêche.

Trois procès-verbaux lui ayant été dressés par le garde-pêche, le 9 et 18 septembre et 20 octobre dernier, le tribunal ne tient aucun compte de ses moyens de défense et le condamne à 5 francs d'amende pour chaque contravention et prononce la confiscation de l'engin.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 13 novembre 1897

Naissances

Rey-Lescure, Philippe-Alphonse-François-Camille, Avenue de la gare

Décès

Mieupeyras, Antoine, terrassier, 43 ans, à l'hospice.

Le Jury chargé d'examiner les œuvres des concurrents du Concours musical organisé par *L'Eclair*, est composé de :

MM. Théodora Dubois, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire de Musique, président; Charles Lenepveu, membre de l'Institut; Emile Paladilhe, membre de l'Institut; J. Massenet, membre de l'Institut; Albert Lavignac, professeur au Conservatoire; Parès, chef de musique de la Garde républicaine; Gabriel Pierné, compositeur de musique; Guillaume Sabatier, directeur de *L'Eclair*; Samuel Rousseau, critique musical à *L'Eclair*.

Nous rappelons aux concurrents que la réduction pour piano de la marche dite *Marche de l'Alliance* devra parvenir au plus tard le 30 novembre courant, à la direction de *L'Eclair*, 10, Faubourg Montmartre, Paris.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — Succès. — Le nommé Serrurier Gustave, élève du cours complémentaire de l'École Communale de garçons de Puy-l'Evêque vient d'être reçu à l'examen du surnumérariat des Contributions indirectes. Nos félicitations.

TRESPoux. — On nous écrit :

Dans votre dernier numéro vous avez entre-tenu vos lecteurs de la question des eaux de Trespoux. Certes, cette question est très importante pour tous les habitants de notre commune, mais nous pensons que, malgré tout son génie, M Brunet de la Maurinie ne

pourra la résoudre de sitôt. Ce n'est cependant pas un défi que nous lui jetons.

Il serait préférable qu'il s'occupât d'ores et déjà du déplacement des archives de la mairie qui sont installées dans un local absolument défectueux, plus souvent visité par les rats que par les contribuables, qui ont avec raison une certaine répugnance à entrer dans ce petit réduit vermoulu.

Aussi, quelles archives ! Allons M Brunet, vous aimez l'antiquité, vous avez le culte du beau, montrez-vous aux yeux de vos électeurs ce que vous devez être!

Les locaux ne nous manquent point à Trespoux ?

A l'école récemment construite, il existe une salle préparée tout exprès; elle est saine, bien aérée, très confortable, pourquoi ne déposeriez-vous pas là ces archives.

Il suffira, nous l'espérons Monsieur le Maire, de vous signaler cet état de choses pour que satisfaction soit donnée à la population.

Une souscription est ouverte pour vous offrir à cette occasion une nouvelle écharpe frangée or, glands or, tout or, — vraie ceinture de norodom sur laquelle seront inscrits ces mots : Au R. P. Brunet de la Maurinie, les Trespousins reconnaissants !

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Une méchanceté. — Il y a quelques jours, M. L... rentrait à Figeac, venant de sa propriété du Levat, commune de Reyrevigne. Obligé de s'arrêter à Lissac pour affaires, il remisa cheval et voiture dans une écurie de cette localité. Le lendemain, quand il voulut atteler, il trouva ses harnais coupés avec un instrument tranchant, et, pour repartir, il dut les attacher avec des ficelles.

Avant-hier, en rentrant dans son écurie, il trouva de nouveau ses harnais coupés. Hier, encore même répétition.

Plainte a été portée au parquet. Espérons que le coupable sera découvert et puni sévèrement.

— *Arrestation.* — La police de notre ville a mis en état d'arrestation un mendiant exotique, qui insultait grossièrement les personnes qui ne se montraient pas suffisamment généreuses. Cet effronté chemineau est possesseur d'un casier judiciaire richement garni.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *La Sainte Cécile.* — Nous apprenons avec plaisir que les membres de la fanfare et de l'orphéon de notre ville se proposent de donner un concert, le 21 novembre prochain, dans la salle de la mairie, en l'honneur de la Ste-Cécile.

Nous applaudissons de grand cœur à cette excellente idée qui sera pour nous un véritable régal. Les distractions sont si rares à Gourdon !

Il paraît même que chacun y met beaucoup de bonne volonté et que nos bons orphéonistes s'exercent tous les soirs à répéter de jolies chansonnettes sous l'habile direction d'une de nos plus gracieuses compatriotes, qui a bien voulu mettre son talent de musicienne consommée à leur disposition.

Toutes nos félicitations à cette aimable et dévouée demoiselle.

— *Nomination.* — On nous assure que M. François, lieutenant de gendarmerie à Gourdon, récemment nommé capitaine à Rennes non-installé, vient d'être désigné pour la résidence de Tulle.

— *Casernes de gendarmerie.* — Le bruit court en ville que MM. le commandant et le colonel de gendarmerie n'ayant pas approuvé le bail des casernes occupées actuellement, la commune va de nouveau se trouver dans l'obligation de faire approprier l'ancien local de l'école communale.

CONCORÈS. — *Dialogues de Concorès.*

L'employé des ponts et chaussées. — Je viens, Monsieur l'administrateur, vous communiquer deux projets concernant le chemin de Linars, l'un d'eux s'arrêtant à Bes-sous, l'autre desservant ce village et en plus Goulême et Labourdrie et allant en outre rejoindre le chemin de St-Chamarand.

— *L'administrateur.* — Peuh ! A quoi bon ce dernier projet ?

— *L'employé.* — A desservir un plus

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 60	103 67
3 0/0 amortissable.....	102 60	102 75
3 1/2 0/0 1894.....	106 65	106 75
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	503 —	—
Annam, Toukin, 2 1/2, 1896.....	92 —	92 15
Madagascar 6 0/0, 1887.....	—	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 05	—
Egypte unifiée 500 fr.).....	107 50	107 50
— Daïra-Sanieh (20 f r ¹⁵).....	104 60	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 30	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	107 40	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	63 25	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 50	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	93 85	94 05
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 50	—
Roumain 5 0/0 1875.....	—	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 75	—
— 4 0/0 1880.....	104 50	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	—	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103 75	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 —	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 40	94 35
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 35	—
Turc, série D.....	22 17	22 20
Ottomanes priorité (500 f).....	465 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	500 —	498 —
Banque de France.....	3800 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	866 —	865 —
Comptoir national d'escompte.....	582 20	582 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	660 —	658 —
Crédit indust. et commercial.....	605 —	—
Crédit lyonnais.....	776 —	775 —
Société de Crédit mobilier.....	53 —	—
Société générale.....	525 —	525 —

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	473 25
— (t. rouges).....	—
Est-Algérien, 3 0/0.....	474 —
Est, 3 0/0.....	481 75
— nouvelles, 3 0/0.....	483 25
Midi, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	481 25
Nord, 3 0/0.....	487 —
— nouvelles, 3 0/0.....	493 —
Orléans, 3 0/0.....	485 25
— 1884, 3 0/0.....	481 —
Ouest, 3 0/0.....	484 —
— nouvelles, 3 0/0.....	482 50
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	474 —
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	484 60
— nouvelles, 3 0/0.....	479 —
Sud de la France, 3 0/0.....	460 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	577 50
— 1869, 3 0/0.....	434 —
— 1871, 3 0/0.....	419 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 50
— 1875, 4 0/0.....	583 —
— 1876, 4 0/0.....	586 —
— 1886, 3 0/0.....	408 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	102 —
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	394 —
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 —
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	401 —

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2120 du 13 novembre 1897.

Gravures. — Alger : Débarquement de M. Lépine, nouveau gouverneur de l'Algérie. Paris : Aux Abattoirs : Les chevillards. — Les échaudoirs. — La cour des échaudoirs. — Les pores et les moutons. L'affaire Dreyfus : Pièces documentaires et autographes. La musique du régiment Préobrajensky. Beaux-Arts : Buste de la reine Marie-Antoinette, offert au musée de Versailles par S. M. l'Empereur d'Autriche. — Statuette de Mercure, trouvée rue Cujas. Madagascar : De Tananarive à Antsirabé. — Paysages et vues. Théâtre illustré : Opéra : Les maîtres chanteurs. Portraits : Le douanier Marcoux. Beaux-Arts : Christophe Colomb devant Isabelle la Catholique, tableau de Brozick. Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — A travers Madagascar, par H. Mager. — Le centenaire de la houille, par L. Claretie. — L'affaire Dreyfus, par N. Nozeroy. — La grève des chevillards, par Guy Tomel. — Le Douanier Marcoux, par M. E. Le Génissel d'Arnaville. — Le buste de Marie-Antoinette, par Boyer d'Agén. — Sport, par Archiduc. Explications des gravures, Echees, Rébus, Créations, Revue comique, Caricature à l'Étranger, Bibliographie, etc. Nouvelle illustrée : Paris mobile : Le Paris, par Aug. Germain, illustrations de Slom. Le numéro : 50 centimes.

MAISONS RECOMMANDÉES



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts



Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3 Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêts souples par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays. Maison de confiance. Travail très soigné

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour. Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors. Comptoir de Musique de 10.000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g. Prothèse et Réparations Dents et Dentiers livrés en 48 heures.



MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements

Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.

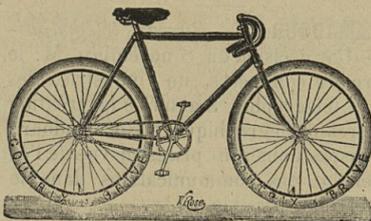
BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 51 et 55 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE SECURICITE Achat de Matières Or, Argent et Platine Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS Marque déposée « CRISTAL DIAMANT » Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

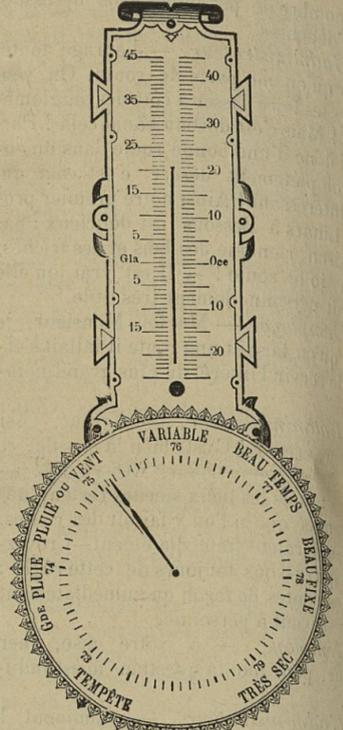
H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

RETRAITE aux GENS PRÉVOYANTS

La Société civile des Retraites délivre contre versements de 2 fr par mois, pendant 15 ans, des livrets assurant 400 fr. de rentes viagères garanties par 1^{er} hypothèque sur domaines de la Société, dont le capital dépasse 7 millions. Ecrire LAURENT, 93, rue du Bac, Paris.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 0.4 Id. maxima de la veille : 20.2 Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en mil. limètres : 0.



SUPRÊME

EAU DE NOIX



LOUIS DENQIX A BRIVE la Gaillardet 1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or. 2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent. 3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or. LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS :

Anisette et Liqueurs supérieures Sirops garantis Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste) double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

Mettant son cheval au galop, Ben Bachir courut avertir Mahmoud de la perte qu'il avait faite et le prévint qu'il passerait la nuit dans la forêt.

— « Qu'Allah te protège, dit simplement Mahmoud. »

Le lion se met ordinairement en chasse à la tombée de la nuit ; c'est l'heure de la rentrée des troupeaux ; il rugit alors, espérant que quelques-uns des animaux, effrayés par les formidables sons de sa voix, se jetteront dans le fourré et deviendront ainsi sa proie.

Le soir venu, Ben Bachir, armé d'une carabine à deux coups qu'il avait chargée lui-même en mettant deux balles dans chaque canon, grimpa sur le chêne-liège élevé qui se trouvait près du reste de la vache et attendit, sans faire le plus petit mouvement ni le moindre bruit, prêt à faire feu au premier moment.

Sa patience fut mise à une rude épreuve, car non seulement le lion ne vint pas cette nuit là, mais il ne se fit pas même entendre. Il n'aperçut que les yeux brillants de quelques chacals qu'il dédaigna de tirer. Quand le jour fut venu, il revint en passant les Khamméc qui lui révélèrent, en donnant les marques du plus grand chagrin, que le Saïd était encore venu et avait enlevé une brebis prête à mettre bas.

— « C'est bien ! dit Ben Bachir, je revendrai ce soir. »

— « S'il plaît à Allah ! répondirent les deux hommes. »

Il se rendit ensuite près de Mahmoud qui venait à sa rencontre et lui raconta sa décep-

tion de la nuit.

— « Mais, ajouta-t-il, je ne perds pas courage, Allah exige du chasseur la plus grande patience. Je retournerai ce soir à la rencontre du Saïd. »

— « Qu'Allah t e protège, répéta le contrebandier, j'irai demain matin à ta rencontre. » Cet homme n'éprouverait-il pas une joie secrète s'il arrivait au braconnier quelque accident mortel ?

Quand la nuit fut arrivée, profitant de son absence, Mahmoud se rendit auprès de Zohra sous prétexte de lui tenir compagnie et engagea avec elle une conversation moitié triste, moitié gaie.

— « Je vois bien, lui dit-il d'un ton hypocrite au fond, mais jovial dans la forme, que tu penses à lui, au danger qu'il court, que tu es toute craintive en redoutant un malheur. » — « Détrompe toi, Sidi, répondit Zohra, Ben Bachir est adroit, il en a tué plus d'un. Il reviendra demain matin sain et sauf. »

— Gloire à Allah ! finit Mahmoud. »

Comme il disait ces mots, ils entendirent dans le lointain le bruit des détonations de deux coups de feu un peu rapprochés. Les rugissements du lion n'étaient pas parvenus à leurs oreilles. Il faut dire que le terrible félin garde le silence lorsqu'il a une proie assurée. Il ne rugit qu'en chasse et qu'en amour.

— « C'est lui, dit le pirate. »

Il prit son fusil et marcha dans la direction du chasseur. Ce n'était pas sans une certaine appréhension, car il était plus habitué au métier de bandit qu'à celui de tueur de lion.

Il n'avança donc qu'à pas lents, espérant voir arriver Ben Bachir. Ne rencontrant personne, il entra dans la tente de ses Khamméc et leur demanda des renseignements.

— « Nous avons entendu les deux coups de fusil. répondirent-ils, mais nous ignorons ce qui a pu se passer ensuite. »

Sur l'ordre de Mahmoud, ils prirent leurs armes et le conduisirent dans la direction de l'endroit où se trouvaient les restes de la vache.

Parvenus à une centaine de mètres de l'affuteur, ils le hélèrent.

— « N'avancez pas, leur cria Ben Bachir, il est au pied de l'arbre, blessé, mais pas mort. Je ne puis descendre, je passe ici le reste de la nuit. Venez à mon secours demain matin. »

— « M'leh, bien, répondit Mahmoud. »

Les trois hommes ne se le firent pas dire deux fois et se retirèrent plus vite qu'ils n'étaient venus.

Il faisait un si beau clair de lune que l'on y voyait presque comme en plein jour. Ould Sadock, quoiqu'il fut environ onze heures du soir, monta sur la meilleure de ses mules et courut aux deux douars les plus voisins dont les habitants, réveillés par les aboiements des chiens, sortirent des tentes et lui demandèrent ce qui se passait.

— « Le lion, leur dit-il, blessé à mort, est là dans la forêt au pied d'un arbre ; mon berger passe la nuit sur l'arbre, je vous attends au point du jour chez mes Khamméc pour nous aider à le délivrer en tuant l'ennemi. »

— « Où Allah ! Gloire à Allah ! Nous y serons, répondirent-ils tous, tu peux compter

sur nous. »

Dès l'aurore, une dizaine de cavaliers bien armés arrivèrent aux tentes des Khamméc et furent reçus par le contrebandier qui leur souhaita la bienvenue. Ils prirent le café, préparé à leur intention, et, guidés par Mahmoud et ses hommes, s'approchèrent du lieu du combat.

Ben Bachir appelé répondit que le Saïd était toujours au pied de l'arbre ; qu'il fallait faire attention parcequ'il n'était que blessé et qu'il avait encore la force de résister à une attaque.

Ils formèrent alors un demi-cercle et s'avancèrent avec précaution. Aussitôt qu'ils aperçurent l'animal couché sur le flanc, mais portant encore la tête haute, dix coups de feu partirent en même temps. Le roi des forêts, blessé à mort, eut encore la force de se relever, fit un bond prodigieux du côté des chasseurs et tomba raide mort à leurs pieds.

Ben Bachir descendit alors de son arbre et reçut les félicitations et les remerciements de tous ces hommes, heureux d'être débarrassés de l'ennemi de leurs troupeaux. Le berger leur répondit que s'il n'avait pas oublié de prendre avec lui les munitions nécessaires pour recharger son fusil, ils n'auraient pas eu besoin de se déranger. Le lion avait en effet une patte de devant et une patte de derrière cassées du même côté, ce qui l'avait mis dans l'impossibilité de s'enfuir.

(A suivre.)